

Les diplômés des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et de directeur (BAFD) en 2023

Le BAFA et le BAFD sont deux diplômes permettant d'encadrer à titre non professionnel¹ des enfants et des adolescents en accueil collectif de mineurs (colonie de vacances, accueil de loisirs, accueil périscolaire). En 2023, 49 800 BAFA et 1 900 BAFD ont été délivrés, contre respectivement 46 200 et 1 600 en 2022. La hausse du nombre de BAFA délivrés est à mettre en relation avec l'abaissement de l'âge requis pour entrer en formation, passé de 17 ans à 16 ans fin 2022. La part d'une génération qui sera titulaire du BAFA à 24 ans² est estimée à 5,3 %, soit le niveau le plus élevé observé depuis 2016. L'âge médian à l'obtention du BAFA s'établit à tout juste 19 ans tandis que celui concernant le BAFD est logiquement plus élevé (33 ans). Les femmes sont très majoritaires parmi les diplômés du BAFA (69 %) comme du BAFD (69 %).

LE BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA)

Créé en 1973, le BAFA est un diplôme qui prépare à l'exercice des fonctions d'animation en accueil collectif de mineurs (colonie de vacances, accueil de loisirs, accueil périscolaire). Délivré par les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, il permet d'encadrer à titre non professionnel et de façon occasionnelle des enfants et adolescents. Il se distingue ainsi des diplômes professionnels de l'animation, acquis à travers des formations initiales ou continues conduites par les ministères chargés de l'éducation nationale (bac professionnel), de l'enseignement supérieur (bachelor universitaire de technologie [BUT]), du secteur de la jeunesse et des sports (certificat ou brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport [CPJEPS ou BPJEPS]) ou de la branche professionnelle (certificat de qualification professionnelle [CQPI]).

La formation au BAFA est accessible sans prérequis de diplôme et dispensée par des organismes habilités par l'État. L'âge requis, fixé à l'origine à 17 ans, a été abaissé à 16 ans en octobre 2022. La formation se déroule en trois étapes qui doivent être effectuées dans un délai de 30 mois au plus : session de formation générale (8 jours), stage pratique (14 jours minimum) et enfin session d'approfondissement ou de qualification (6 à 8 jours).

1. Le BAFA et le BAFD sont deux diplômes dits non professionnels car ils ont vocation à n'être utilisés que de façon occasionnelle. Pour encadrer des enfants ou des adolescents en accueil collectif de mineurs de manière pérenne (contrat à durée indéterminée), un diplôme recensé au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est en principe requis. Par ailleurs, le BAFD ne permet pas de diriger un accueil de plus de 80 mineurs et actif plus de 80 jours par an ; dans un tel cas, un diplôme professionnel est requis.

2. Il s'agit de la proportion de diplômés du BAFA d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de délivrance observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, la part de lauréats dans la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge. Les calculs ont été réalisés en utilisant les séries démographiques de l'INSEE. Les données concernant les années 2021, 2022 et 2023 sont de ce fait provisoires.

Le coût du BAFA varie en fonction des organismes de formation et des conditions d'accueil (hébergement, pension, etc., inclus ou non). À titre indicatif, il est estimé actuellement en moyenne à environ 1 000 €. Les sessions de formation générale et d'approfondissement peuvent coûter de 350 à 600 € chacune. Le stage pratique peut, lui, être rémunéré. Afin de faciliter l'accès aux formations préparant au BAFA, certains organismes (caisses d'allocations familiales, Mutualité sociale agricole [MSA], conseils régionaux, comités sociaux d'entreprises, certaines mairies, Pôle emploi...) attribuent des aides financières, de façon conditionnée ou non. Une aide de 100 € peut aussi être attribuée aux volontaires en service civique souhaitant passer le BAFA. À compter du 1^{er} juillet 2023, la CNAF double le montant de son aide nationale accordée aux candidats qui s'engagent dans un parcours de formation au BAFA pour le porter à 200 euros.

57 % des candidats ayant suivi la session de formation générale en 2019 ont finalement obtenu leur BAFA entre 2019 et 2023, soit un taux d'abandon en cours de formation de 43 %. Ce taux d'abandon n'atteignait que le tiers en 2013.

Le nombre de BAFA délivrés retrouve un niveau comparable à celui d'avant la crise sanitaire

En 2023, 49 800 BAFA ont été délivrés, soit 3 600 de plus qu'en 2022 (+7,7 %, graphique 1). La tendance à la hausse observée en sortie de crise Covid se confirme et le nombre de BAFA délivrés en 2023 dépasse le niveau de 2019. Cette reprise marquée intervient après deux années certes historiquement basses du fait des restrictions sanitaires, mais surtout après plusieurs années de baisse depuis 2017 : le nombre de diplômés du BAFA avait en effet atteint 54 800 en 2016 juste avant l'assouplissement de la réforme des rythmes éducatifs intervenu en 2017.

Cette hausse s'explique par le maintien de dispositifs de soutien au financement de la formation ainsi que par l'abaissement de l'âge minimum requis pour entrer en formation au BAFA, passé de 17 ans

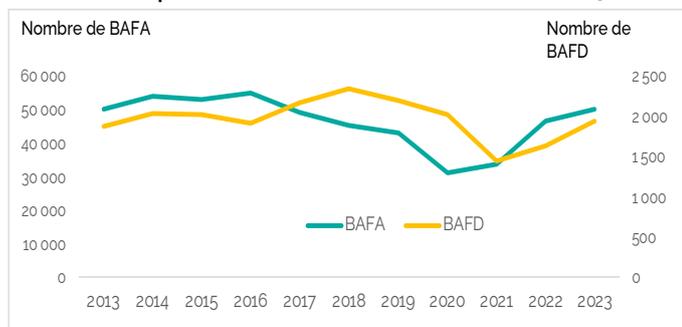
à 16 ans en octobre 2022 : au total, 6 000 diplômés du BAFA en 2023 ont entamé leur formation avant 17 ans, soit 12,0 % de l'ensemble des diplômés. Cette proportion atteint même 17,9 % dans les Hauts-de-France, 17,0 % dans les Pays de la Loire et 16,0 % en Bourgogne-Franche-Comté. L'effet est moindre en Corse (6,3 %), en Île-de-France (4,8 %) et dans les départements d'outre-mer (3,8 % en moyenne).

Entre 2019 et 2023, ce sont au total 203 500 BAFA qui ont été délivrés. En mobilisant les taux d'obtention par âge observés en 2023, la part des jeunes titulaires du BAFA à 24 ans² est estimée à 5,3 %, après un point historiquement bas à 3,3 % en 2020, et retrouve ainsi un niveau comparable à celui d'avant la crise sanitaire.

La proportion de diplômés du BAFA à 24 ans connaît de fortes disparités régionales : de 8,6 % de diplômés par génération dans les Hauts-de-France, 6,5 % en Bretagne et 6,3 % dans les Pays de la Loire, à 4,3 % en Grand Est, 4,1 % en Bourgogne-Franche-Comté, seulement 1,2 % en Corse et au maximum 2,9 % dans les départements et régions d'outre-mer (voir [données complémentaires en ligne](#)).

graphique 1

Nombre de diplômes BAFA et BAFFD délivrés entre 2013 et 2023



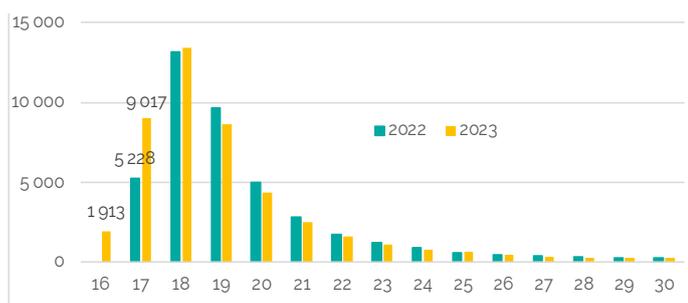
Source : MENJ-DJEPVA, base de données BAFA-BAFFD, traitement INJEP-MEDES.
Lecture : Environ 50 000 BAFA et 1 900 BAFFD ont été délivrés en 2023.

Le nombre de diplômés du BAFA âgés de moins de 18 ans a plus que doublé en 2023

L'abaissement de l'âge minimum requis pour entrer en formation a entraîné une hausse sensible du nombre de diplômés mineurs, passé de 5 200 en 2022 à 10 900 en 2023 (graphique 2). Par ailleurs, 13 500 diplômés sont âgés de 18 ans de sorte que la moitié des diplômés a moins de 19 ans ou tout juste 19 ans. Ainsi, l'âge médian à l'obtention du BAFA s'établit à 19,0 ans en 2023, soit près d'une demi-année de moins qu'en 2022. Enfin, plus des deux-tiers des diplômés 2023 du BAFA (69 %) sont des femmes. Cette proportion est stable sur les dix dernières années.

graphique 2

Répartition par âge des diplômés du BAFA en 2022 et en 2023



Source : MENJ-DJEPVA, base de données BAFA-BAFFD, traitement INJEP-MEDES.
Lecture : 9 000 candidats âgés de 17 ans ont obtenu le BAFA en 2023 contre 5 200 en 2022.

LE BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR (BAFFD)

Le BAFFD est un diplôme destiné à permettre de diriger à titre non professionnel un accueil collectif (colonie de vacances, accueil de loisirs, accueil périscolaire, etc.) pouvant accueillir jusqu'à 80 mineurs ou même davantage si l'accueil est ouvert moins de 80 jours au cours de l'année. Créé en 1972, il a remplacé le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur de colonie de vacances et de centre aéré créé en 1946. Comme pour le BAFA, la formation au BAFFD est dispensée par des organismes habilités par l'État. Initialement accessible à partir de 21 ans, l'âge minimum requis a été abaissé à 18 ans révolus en 2020. L'inscription à la formation BAFFD nécessite au préalable l'obtention du BAFA ou d'un diplôme, titre ou certificat équivalent³. La formation au BAFFD s'articule en quatre étapes qui doivent se dérouler dans un délai d'au plus quatre ans : session de formation générale (9 ou 10 jours), premier stage pratique (14 jours), perfectionnement (6 jours) et enfin second stage pratique (14 jours).

Un candidat sur trois (33 %) ayant suivi la session de formation générale en 2018 a finalement obtenu son BAFFD entre 2018 et 2023, soit un taux d'abandon en cours de formation des deux tiers (67 %). Ce taux d'abandon atteignait que 58 % en 2013.

Le nombre de BAFFD délivrés en nette hausse en 2023 après la baisse historique de 2021

En 2023, 1 900 BAFFD ont été délivrés, soit 300 de plus qu'en 2022 (+18,1 %). On retrouve ainsi un niveau plus proche de celui observé jusqu'en 2020 (graphique 1). En 2021 et 2022, le nombre de BAFFD délivrés avait été historiquement bas (respectivement 1 400 et 1 600) du fait de la crise sanitaire, celle-ci ayant entraîné la contraction de l'activité des accueils collectifs de mineurs avec hébergement. Le pic de 2 300 BAFFD délivrés en 2018 s'explique d'abord par la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs de 2013 qui avait entraîné un besoin accru en directeurs, jusqu'à son assouplissement en 2017.

Délivré à des détenteurs du BAFA, le BAFFD attire lui aussi majoritairement des femmes

En 2023, l'âge médian à l'obtention du BAFFD s'établit à 33 ans : la moitié des diplômés du BAFFD a donc 33 ans ou moins. Par ailleurs, comme pour le BAFA, plus des deux-tiers des diplômés 2023 du BAFFD (69 %) sont des femmes.

Renaud Foirien, chargé d'études statistiques, INJEP

3. Autre diplôme, titre ou certificat permettant d'exercer en tant qu'animateur et justifier de deux expériences d'animation d'une durée totale minimum de 28 jours durant les deux ans précédant l'inscription, dont une au moins en accueil collectif de mineurs.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Données statistiques sur les diplômes BAFA et BAFFD de 2011 à 2023, mai 2024 [en ligne](#).
- Données statistiques sur les accueils collectifs de mineurs de 2009-2010 à 2022-2023, janvier 2024 [en ligne](#).
- Bacou M., 2017, *Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur-animateur (BAFA). Quels effets sur les parcours d'engagement et d'autonomie des jeunes ?* Revue de littérature, INJEP Notes & Rapports [en ligne](#).
- Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ), 2023, *L'animateur BAFA, le plus beau « non métier » du monde ?* [en ligne](#).
- Foirien R., 2018, « Accueils de loisirs sur le temps périscolaire. Une forte croissance en lien avec la réforme des rythmes éducatifs », *INJEP Analyses & synthèses*, n° 9 [en ligne](#).